Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 27

Artikel: Une répétition
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193710

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tout à fait, et laisse voir, riant et ensoleillé, le pâturage de la Mathoulaz, et son beau chalet, propriété de M. Auberjonois.

Aux alentours, sous les bouquets de sapins, de nombreux groupes de promeneurs en pique-nique. — Vue très étendue déjà sur le lac de Neuchâtel et une partie du canton de Vaud.

Le breack s'arrête, les chevaux sont mis à l'ombre. De là, plus de véhicule; nous sommes en pleine montagne.

Qu'il est coquet ce chalet de la Mathoulaz, et comme on y passerait avec plaisir la saison d'été!...

De superbes vaches ruminent dans l'étable grande ouverte. Nous entrons; elles nous regardent d'un air doux, sans étonnement. A voir la taille élevée, la conformation et le manteau de ces bêtes propres et bien entretenues, alignées dans cette étable tenue comme un salon, on s'aperçoit immédiatement qu'on est en présence d'un troupeau de choix.

Elles sont presque toutes de même couleur, couleur qui caractérise, nous dit-on, la race du Simmenthal: pie-fauve, fauve-pie, pie-froment, froment-pie.

Et puis de quels jolis noms on les a baptisées. Ecoutez: *Mai*, *Mayentze*, *Fleurette*, *Mignonne*, *Belle-face*, *Patrie*, *Turlurette*, *Timballe*, *Canari*, *Niniche*, *Marquise*, *Montagnarde*, *Czarine*, etc.

* * *

Venez, tournons le chalet, et entrons à la cuisine, où une énorme et haute cheminée rappelle les cheminées des châteaux du moyen-âge, où l'on pouvait rôtir un bœuf tout entier. C'est là que trône madame Pinard, femme du gardien de la Mathoulaz, une maîtresse femme, qui vous reçoit le sourire sur les lèvres et le plus gracieusement du monde.

Un petit escalier conduit à l'étage, qui compte quatre chambres, ne vous déplaise, et où l'on vous sert gentiment, à prix très modérés, du laitage, de la crème toute fraîche, une bonne soupe si vous la désirez, une salade croquante qu'on vient de cueillir au jardin du chalet, un petit vin blanc d'Orbe, très agréable, etc.

Que vous faut-il de plus?... Car à côté de cela, vous avez sans doute pris dans votre sac un bon saucisson ou quelque autre victuaille.

* * *

Maintenant que nous voilà bien restaurés, montons au Suchet. Pour en atteindre le sommet, il faut deux petites heures de marche. Le soleil darde des rayons brûlants, c'est vrai, mais le pâturage est si beau, si fleuri, qu'il fait oublier ce coup de chalumeau. Partout le gazon est émaillé de fleurettes; l'œillet des chartreux, le genet, l'orchis vanillé, la petite gentiane bleue, s'y rencontrent à chaque pas.

Après le pâturage, la forêt; après la forêt, la montagne dénudée, accidentée, par des plis de terrain et des rocailles qui rappellent les Alpes.

La grimpée est un peu rude; mais là haut, quel dédommagement donne le panorama grandiose qui se déroule aux yeux!

Au couchant, la vue embrasse une grande partie du département français du Doubs, où l'on remarque le lac de St-Point, si cher à Lamartine, Jougne, Entre-les-Fourgs, Rochejean, etc.

Puis à droite, et tout près de nous, la chaîne des Aiguilles de Baulmes, avec ses rochers si pittoresques et si tourmentés.

A l'orient, le plateau, sillonné de routes qui serpentent comme de longs rubans entre les villages dont les clochers étincellent au soleil; les prés, les champs aux nuances variées, et mille autres détails charmants.

A gauche, le lac de Neuchâtel, sur les rives duquel se détachent gracieusement Yverdon, Grandson, Onnens, Bonvillars, Concise, Vaumarcus, etc.

A droite, le lac Léman, dans toute son étendue; et comme couronnement à ce tableau vraiment grandiose, la chaîne des Alpes, dont les sommets neigeux émergent et brillent fièrement dans le lointain.

N'oublions pas de mentionner deux autres lacs, celui de la Vallée de Joux et celui de Morat; car on en voit bel et bien cinq du sommet du Suchet.

C'est vraiment une belle et grande scène, qui est, croyons-nous, encore trop peu connue. — Faites la course, croyez-moi. L. M.

Les bains.

Si jamais une saison a fait apprécier l'effet bienfaisant des bains, c'est bien celle que nous traversons, avec ses longues périodes de chaleur excessive et de sécheresse. Elle ne peut être mieux choisie non plus pour donner quelque intérêt aux lignes suivantes:

Malgré dix-huit siècles écoulés, les peuples chrétiens subissent encore le contre-coup lointain du violent mouvement de réaction morale qui se produisit, à l'origine du christianisme, contre les établissements de bains de l'antiquité devenus des foyers de corruption.

* * *

Il est certain que les bains publics furent une des causes de la décadence de Rome; et les traces des monuments gigantesques bâtis par les empereurs montrent que les Césars voyaient là un moyen de séduire et d'avilir le peuple, pour lui faire subir plus aisément le poids de sa servitude.

Les ruines des Thermes, construits sous le règne de Caracalla, étonnent encore de nos jours le voyageur!

On comprend que la vie de la nation se concentrait dans ces palais, dont les murs sont restés debout, à travers les âges

C'est là, en effet, que les Romains passaient leur temps, cherchant tous les amollissements corporels, se couvrant de parfums, s'efféminant d'une façon continue; de sorte qu'ils n'avaient plus ensuite l'énergie suffisante, pour regretter et reconquérir leur liberté perdue.

* * *

Lorsque le vieux monde pourri tomba en poussière, lorsque sortirent des catacombes les précurseurs et les martyrs d'une société nouvelle, les chrétiens proscrivirent naturellement des mœurs dont ils avaient pu mesurer l'horreur; et les bains publics furent considérés comme marquant d'infamie leurs habitués.

Malheureusement, comme cela arrive souvent, l'effet dépassa la mesure; et après une antiquité qui se baignait trop, vint un temps où la malpropreté se vit honorée comme une vertu.

Michelet, dans ce style concis et imagé dont il avait le secret, a appelé le moyen-âge « mille ans sans bains. » L'expression est saisissante, parce qu'elle est vraie.

Aux heures de la chevalerie, l'eau semblait ne plus servir que pour la cérémonie du baptême; et même à des époques beaucoup plus rapprochées, les personnages les plus haut placés ne se baignaient jamais.

Henri IV répandait autour de lui une odeur fort désagréable, et le récit du cérémonial dont s'entourait Louis XIV prouve que le « roi-soleil » se lavait à peine.

Dans les mémoires du courtisan Dangeau, qui relatait les moindres minuties de l'étiquette, on voit que la toilette royale se faisait derrière un simple rideau, dans une toute petite cuvette. L'amant de Mlle de La Vallière, le pseudo-mari de Mme de Maintenon, ne se baignait pas.

* * *

Ce fut le duc d'Orléans qui porta dans l'Histoire le titre de Régent, parce qu'il exerça la Régence pendant la minorité de Louis XV, qui introduisit le premier, dans les mœurs de la cour, les goûts de propreté qu'il avait pris en Angleterre.

On peut se figurer, lorsque les habitudes de la plus haute aristocratie étaient telles, ce qui se passait dans les classes populaires.

Sauf quelques rares bains froids pris, en été, dans les rivières, la plupart des habitants de Paris ne se baignaient jamais, ce qui avait les conséquences les plus fâcheuses pour la santé publique.

Si les épidémies sont devenues plus rares et moins redoutables; si la peste a disparu de notre continent, ce n'est pas seulement parce qu'on a donné aux rues plus d'air et plus de soleil; c'est aussi parce que la population comprend mieux actuellement les bienfaits de la propreté.

(*Petit Parisien*).

Une répétition.

Mardi soir, par un clair de lune magnifique, nous nous promenions sur Montbenon. Une brise légère faisait agréablement oublier la température brûlante de la journée.

Tout à coup un chant mélodieux, exécuté par de nombreuses voix, se fait entendre dans le silence de cette belle nuit de juillet.

C'était l'*Union chorale*, rangée en demi-

cercle entre les deux candélabres, au-dessus du grand escalier qui descend de l'esplanade supérieure. Au lieu de répéter ses morceaux de concours pour la fête fédérale de chant dans une salle à l'atmosphère étouffante, l'Union chorale a eu l'heureuse idée d'aller s'exercer là, devant le palais de justice, sous la voûte étoilée.

Quelle bonne aubaine pour les promeneurs.

. . . . . .

Je m'approche à pas lents et en faisant le moins de bruit possible sur le gravier. Puis je vais me placer immédiatement derrière le dernier rang des chanteurs, afin de voir qui les dirigeait.

Le morceau finissait à ce moment.

Je reconnus M. Troyon qui, la baguette en mains, me lança un regard foudroyant :

— Oui, cachez-vous seulement, là-bas !... C'est bien le moment d'arriver, n'est-ce pas !

Ce brave et dévoué directeur, qui met tout son zèle et tout son remarquable talent à préparer ses chanteurs, à la veille du concours, et qui entend que tout le monde soit là et à l'heure précise, m'avait tout simplement pris pour un membre de l'Union chorale en retard.

A cette apostrophe inattendue, je reculai de trois pas !

Puis, le directeur se ravisant :

— Pardon, monsieur, je me suis trompé... vous n'aurez pas d'amende.

Un franc éclat de rire partit du groupe, et j'entendis une voix s'écrier : « Ce sera pour le *Conteur* de samedi. »

En effet, j'ai fait mon profit de ce charmant incident. Par ces 30 degrés de chaleur, les collaborateurs n'abondent guère, et tout sujet de copie est bon à prendre.

Et puis quel plaisir n'ai-je pas eu d'entendre cette Société de l'Union chorale, qui s'est maintenue toujours si nombreuse et vaillante depuis tant d'années déjà, et qui a fait de si brillants progrès.

L'étude consciencieuse à laquelle elle se livre actuellement, sous une direction excellente, fait bien augurer pour elle du concours de Bâle.

Puisse-t-elle nous en revenir justement récompensée de ses efforts.

L'exécution de son morceau de choix, *Aimons toujours*, est des plus soignées et d'un effet qui charme vivement l'auditeur. La force et la douceur y sont habilement ménagées. les nuances bien comprises et parfois d'un moëlleux et d'une douceur infinie.

Et, chose importante, la diction est correcte ; aucune phrase n'échappe. Ce serait du reste bien regrettable qu'il en fût autrement, car l'oreille jouit avec délices et des beaux vers de V. Hugo, et de la ravissante musique de Heyberger.

Voici le texte de ce morceau :

Aimons toujours, aimons encore,
Quand l'amour s'en va l'espoir fuit ;
L'amour, c'est le cri de l'aurore,
L'amour, c'est l'hymne de la nuit.

Ce que le flot dit aux rivages,
Ce que le vent dit aux vieux monts,
Ce que l'astre dit aux nuages,
C'est le mot ineffable : aimons !

L'amour fait songer, vivre et croire ;
Il a pour réchauffer le cœur
Un rayon de plus que la gloire,
Et ce rayon, c'est le bonheur !

Aimons-nous toujours davantage,
Unissons-nous mieux chaque jour ;
Les arbres croissent en feuillage,
Que notre âme croisse en amour !

On tsancro dè caïon.

Se lè caïons font pliési du lo dzo iô on lè met su lo trabetset, quand on pâo sè reletsi lè pottès avoué tot cein qu'on ein pâo rupâ, du lè z'attriaux tant qu'âi piotons, ne sont pas adé tant coumoûdo dâo teimps que sont ein viâ, et pâovont mémameint vo férè dâi couïenardès que cein fâ rirè lo mondo.

Y'a on part dè teimps, ion dè stâo z'anglais dè pè Payerne, roudâvè déveron lè fémés d'on veladzo proutso dè tsi no, et rebouillivè tot cein que son mor reincontrâvè, que lè dzeins sè desont : « Mâ se bàyi à quoui est cé caïon ? kâ nion ne lo vegnâi rappertsi. » Dévai lo né, quand on ve que l'allâvè décutsi, cauquon va derè âo syndiquo :

— Ditès-vâi, syndiquo, lâi a dinsè, dinsè, on caïon qu'on ne sâ pas à quoui l'est, que roudè perquie, qu'ein faut-te férè ?

— Lo faut menâ âi z'éboitons dâo cabaret dè coumon, repond lo syndiquo, tant quiè qu'on lo vignè reclliamâ.

L'est cein qu'on fe, et coumeint la municipalità s'asseimbliâvè justameint, sè desiront eintrè leu que faillâi einvoyi cauquon per tsi lè dzeins po démandâ à quoui l'irè, et ein atteindant, desiront âo carbatier dè lo reduirè et dè lâi portâ à medzi tant quiè que l'aussè retrovâ son maitrè, et lo syndiquo fe décidâ que quand cé à quoui étâi lo caïon lo vindrâi queri, lâi faillâi, coumeint dè justo, férè pàyi la peinchon dè se n'anglais, à tant per dzo, âo carbatier, et bailli on franc à cé qu'avâi corrattâ lo veladzo po démandâ à quoui étâi lo caïon ; et que coumeint la municipalità avâi du paidrè son teimps po tot cein décidâ, faillâi que lo gaillâ pàyâi dou litres âi municipaux.

Quand tot cein fut décidâ et approvâ, tsacon s'ein allà drumi...

Lo leindéman matin, quand lo syndiquo portâ à medzi à sè caïon, trovà que l'ein manquâvè ion...

La grosse cloche de la Cathédrale. — A l'occasion de la discussion qui a eu lieu au Conseil communal, au sujet des réparations à effectuer au clocher du temple de St-François, M. de Haller a émis le vœu qu'on mette en harmonie la sonnerie des cloches de ce temple avec celles de la Cathédrale. Il y a là, paraît-il, quelque chose qui cloche.

Bref, ceci nous a rappelé une intéressante communication faite à la Société d'histoire de la Suisse romande, par M. E. Chavannes, il y a une douzaine d'années, sur la grosse cloche de la Cathédrale, celle que l'on sonne encore aujourd'hui.

En 1425, le Conseil de la ville de Lausanne avait fait faire une cloche par un nommé Thiébaut, pour le prix de 240 écus d'or. En 1583, on décida de faire refondre cette cloche. On s'adressa pour cela à F. Sirmond, des Grisons, fondeur d'artillerie. Ce Sirmond avait déjà été employé par la ville pour la fabrication de 18 grosses pièces d'artillerie et 133 arquebuses à croc.

La refonte de cette cloche revint à environ 11.000 francs de notre monnaie. Comme marque de contentement, le Conseil accorda en outre au fondeur 20 écus d'or, dont 10 pour lui, pour s'acheter un vêtement et des chausses aux couleurs de la ville, 6 pour sa femme et 4 pour ses ouvriers.

On avait naturellement gravé sur cette cloche les armoiries de la ville avec cette inscription : *Lausanna civitas equestris. 1583.*

Immédiatement informés de ce fait, LL. EE. envoient une ordonnance fulminante, disant que la grosse cloche avait appartenu au Chapitre de Lausanne et non à la ville, et que par conséquent on ait à effacer au plus tôt les dites armoiries et inscriptions.

Le Conseil rechercha alors, dans ses archives, les quittances de Thiébaut, prouvant que la cloche refondue avait été faite à ses frais. Ces preuves furent renvoyées à Berne. Sur quoi LL. EE. répondirent que ces explications leur semblaient évidentes et recevables, et décidèrent que les armoiries et l'inscription subsisteraient en entier, telle qu'on peut encore les lire aujourd'hui, confirmant ainsi les droits de propriété de la ville.

On voit donc par ce qui précède que si la Cathédrale appartient à l'Etat de Vaud, les cloches de cette église sont la propriété de la ville de Lausanne.

Le violon et le panier à salade.

Il existe à Paris quatre-vingts postes de police où sont enfermés tout d'abord les malfaiteurs et les mendiants arrêtés sur la voie publique. C'est ce qu'on appelle vulgairement le *violon*. Le commissaire de police statue, tout d'abord, sur le sort des individus arrêtés ;